

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Séance du Conseil Municipal du jeudi 16 janvier 2020**

Élus :	31	L'an deux mille vingt , le seize janvier ; le Conseil Municipal de la ville de Mions, légalement convoqué le dix janvier deux mille vingt, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Claude COHEN, Maire.
Présents :	27	
Absents :	3	
Pouvoirs :	2	
Votants :	29	
Présents :		Claude COHEN, Julien GUIGUET, Nathalie HORNERO, Josiane GRENIER-FOUADE, Mickaël PACCAUD, Jean-Michel SAPONARA, Anne-Bénédicte FONTVIEILLE, Nicolas ANDRIES, Vincent TIXIER, Bernard EXBRAYAT, Jean LANG, Patrick TUR, Jessica FIORINI, Nicolle MAGAUD, Suzanne LAUBER, Alain CHAMBAGNE, Henri RODRIGUEZ, Régine MANOLIOS, Francis MENA, Dominique MARCHAUD, François IAFRATE, Jean-Paul VEZANT, Christine METRAL-CHARVET, Michel PEYRAT, Valérie ROMERO, Valérie RENOSI, Jean-Claude GALLETY
Absents :		Fabio CARINGI
Absents ayant laissés procurations :		Christine BARROT à Mickaël PACCAUD Marie PINATEL à Julien GUIGUET
Secrétaire de séance :		Patrick TUR

**Délibération n° 0\_DL\_2020\_013**

**Objet** : Plan de financement des composteurs pour l'année 2020

**Rapporteur** : Julien GUIGUET

Monsieur Julien GUIGUET, Adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable rappelle que dans le cadre des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable et afin de les aider à s'approprier les questions de réduction à la source des déchets, la commune souhaite soutenir l'achat par les particuliers de composteurs.

Cette opération a pour but de :

- Soutenir une dynamique individuelle ou collective en matière de réduction à la source des déchets.
- Aider et inciter les particuliers à produire du terreau naturel.

Conditions pour prétendre à l'aide :

- Être résident Mionland au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Remplir un dossier de demande d'aide financière auprès du service développement durable.

Précisions sur l'aide :

- Financement comme précisé ci-dessous, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.
- L'usage est considéré comme collectif à partir de deux foyers ayant un accès commun au composteur.

	<b>Usage</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Composteur en bois	Particulier	50% du montant d'achat avec un plafond de 30€

Composteur en bois	Collectif	50% du montant d'achat avec un plafond de 60€
Composteur en plastique	Particulier	30% du montant d'achat avec un plafond de 25€
Lombricomposteur	Particulier	50% du montant d'achat avec un plafond de 60€

En 2019, neuf Mionlans ont reçu cette subvention pour les composteurs.



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération, comme détaillé ci-dessus.
- **INSCRIT** la somme de 2 000 euros pour le budget 2020.
- **DIT** que la dépense afférente sera inscrite à l'article 6574 du budget 2020 de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Claude COHEN